

Les banquiers encouragent l'immigration ciblée

Véronique Poujol

« L'IMMIGRATION est notre seule option pour amener chez nous le savoir-faire nécessaire afin que le Luxembourg reste une économie compétitive à la pointe du progrès, pour faire face à la mondialisation », a déclaré cette semaine Jean-Jacques Rommes, le directeur de l'ABBL lors d'un séminaire consacré à l'importance de la réforme de la législation sur l'immigration pour le secteur financier.

Les banquiers appuient donc des deux mains la réforme du droit d'entrée des étrangers, bien qu'ils en regrettent certaines restrictions, notamment le traitement des étudiants des pays tiers qui suivent leur cursus au Luxembourg. La limitation à deux ans de leur droit de séjour (après cette date l'étudiant va retomber dans la procédure dite normale) pourrait compromettre, aux yeux des banquiers, la poursuite de stages en entreprises et, du même coup, leurs perspectives d'embauche. « Ces étudiants, a souligné Monsieur Rommes, constituent un réservoir potentiel de main d'œuvre ». L'alternative qui s'offrira à eux sera de rentrer dans la catégorie des immigrés « à compétences particulières » que la future législation sur les étrangers doit accueillir à bras ouverts. La réforme prévoit en effet une procédure accélérée pour les étrangers à connaissances ou à capacité professionnelles particulières.

La communauté financière encourage d'ailleurs le gouvernement sur cette voie de l'immigration choisie et haut



Le vivier de la Grande Région est épuisé

Bémol des banquiers sur le traitement des étudiants des pays tiers, qui ne pourront rester que deux ans au Luxembourg

de gamme : « Le Luxembourg, a déclaré Jean-Jacques Rommes, doit courageusement embrasser une immigration ciblée de salariés hautement qualifiés et se positionner par rapport aux pays concurrents qui connaissent des problèmes identiques ».

L'ABBL plaide aussi pour un abandon des restrictions à la liberté de

circulation qui frappent encore les ressortissants bulgares et roumains. Le gouvernement luxembourgeois devra dire s'il maintient ou non après le 1^{er} janvier 2009 le régime transitoire pour les salariés de ces deux pays. Le secteur financier encourage « une ouverture précoce par rapport à tous les pays de l'Est ».

Le secteur financier luxembourgeois a du mal à recruter avec un bassin d'emploi de la grande région qui s'épuise. Ces difficultés risquent de peser sur son expansion : « la difficulté de trouver une main d'œuvre adéquate constitue un vrai frein à la croissance de notre place financière, nos entreprises ne pouvant accepter de nouveaux projets », a encore relevé Jean-Jacques Rommes.

Dans le secteur financier, 24 pour cent des salariés sont des Luxembourgeois.